

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

—◆—

Le dix huit juin à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mr PROUX Bruno, maire.

Date de convocation : 13 juin 2018

Étaient présents :

Mesdames : BERNARD Martine -CREVEL Sylvie - GREGOIRE Nathalie-
MOUFFLET Isabelle-

Messieurs : AMSLER Jean Marc – CHASLERIE Sylvain - EYMOND Gilbert - LEGERON
Bernard – MORNEY Thierry –PROUX Bruno- SOLTYSIK Laurent

Absents excusés :

Mme DOS SANTOS Emilie

Mme RICHARD Viviane

Mme BAUCHET Laure

Mme PELLIER Emmanuelle

Secrétaire de séance : Mme CREVEL Sylvie

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2018 est approuvé à la majorité (3 voix contre : Mme MOUFFLET-Mr CHASLERIE-Mr SOLTYSIK)

ORDRE DU JOUR

1 – COMPTE DE GESTION 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les

différentes sections budgétaires et budgets annexes : centre communal d'action social.
3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mr Bruno PROUX, Maire, quitte la salle, Mr EYMOND Gilbert, 1^{er} adjoint, rapporte le compte administratif 2017, dressé par le maire.

Mr EYMOND Gilbert, donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est résumé ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES DE L'EXERCICE	784 071.88	439 139.55
DEPENSES DE L'EXERCICE	771 889.06	378 934.26
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 12 182.82	+ 60 205.29
RESULTAT EXERCICE ANTERIEUR	+ 57 208.51	- 26 373.55
Reversement SMVM Champniers	+ 628.07	+ 15 093.48
RESULTAT GLOBAL	+ 70 019.40	+ 48 925.22

RESULTATS 2017

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	70 019.40
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	48 925.22
Sous total.....	118 944.62

RESTE A REALISER 2017 : Recettes

- (subventions travaux réhabilitation bar de la mairie)

FISAC.....	27 451.00
Département.....	12 000.00
Réserve parlementaire.....	10 000.00
FEADER.....	15 678.00
REGION.....	38 000.00

- FCTVA 2017..... 6 248.00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017..... 228 321.62

Le Conseil municipal, à la majorité, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes mentionnés ci-dessus.

Votes :

Pour 7 voix,

Contre 3 voix (Mr SOLTYSIAK, Mr CHASLERIE, Mme MOUFFLET)

3- RENOUELEMENT BAIL COMMERCIAL BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est lié par un bail commercial pour le local de la boulangerie située 8 place de l'église 16430 VINDELLE, avec la société dénommée « Le Moulin de Balzac » dont le siège est fixée 54 route de Vars 16430 BALZAC.

Ce bail est arrivé à échéance le 31 juillet 2018. La société « le Moulin de Balzac » en sollicite le renouvellement.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce bail pour une durée de neuf ans qui prendra fin le 31 juillet 2027.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 761.57 euros HT dont 12.50 euros de provision mensuelle sur charges.

Ledit loyer sera révisable annuellement en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le renouvellement du bail commercial de Boulangerie aux conditions mentionnées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail commercial

4 – REAMENAGEMENT PRET CAISSE D'EPARGNE N°94717202

Monsieur le maire propose à l'assemblée la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **71.366,40 EUROS** destiné à financer **le réaménagement du prêt n° 94717202 à la date du 10/07/2018 (C.R.D. : 61.190,69 € + I.R.A. : 10.175,71 €).**

Cet emprunt aura une durée de **18 ans**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **18 ans**, au moyen d'**annuités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,82 % l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **150 EUROS**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

Accepte la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **71.366,40 EUROS** destiné à financer **le réaménagement du prêt n° 94717202 à la date du 10/07/2018 (C.R.D. : 61.190,69 € + I.R.A. : 10.175,71 €) et aux conditions énumérées ci-dessus.**

Autorise monsieur le maire, Bruno PROUX, à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

5 – REAMENAGEMENT PRET CAISSE D'EPARGNE N°1806264

Monsieur le maire propose à l'assemblée la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **43 011.92 EUROS** destiné à financer **le réaménagement du prêt n° 1806264 à la date du 05/07/2018 (C.R.D. : 39 205.50 € + I.R.A. : 3 806.42 €)**.
Cet emprunt aura une durée de **14 ans**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **14ans**, au moyen d'**annuités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,60 % l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **150 EUROS**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.
L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

Accepte la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **43 011.92 EUROS** destiné à financer **le réaménagement du prêt n° 1806264 à la date du 05/07/2018 (C.R.D. : 39 205.50 € + I.R.A. : 3 806.42 €) et aux conditions énumérées ci-dessus**.

Autorise monsieur le maire, Bruno PROUX, à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

5 – SECOURS D'URGENCE

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée, qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière, par l'assistante sociale du conseil départemental de la Charente, pour une participation à un règlement de facture d'eau concernant une famille de Vindelle, pour un montant de 180.00 €.

Après avoir examiné le dossier complet, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** d'accorder un secours de 180.00 € à cette famille

INFORMATIONS DIVERSES

- La remise en état de la chaussée se poursuit suite aux travaux de canalisation d'eau potable à Guissalle
- L'éclairage à Guissalle (en haut de l'allée des marronniers) sera mis en service par le SEDG vers le 10 juillet.
- Afin de sécuriser l'abri de bus à Guissalle (en haut de l'allée des marronniers), des éléments réfléchissants seront installés.
- Le fauchage des bas-côtés des routes départementales devrait être effectué, par le département, très prochainement.
- Afin de réduire la vitesse au Cluzeau, une étude pour la pose de ralentisseurs ou une zone 30 sera réalisée.
- Monsieur le maire fait part de la démission de Philippe BEYNAUD, conseiller municipal. Il est remplacé par Mme Laure BAUCHET

La séance est levée à 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

Mr Bruno PROUX	Mr Gilbert EYMOND	Mr Bernard LEGERON
Mme Nathalie GREGOIRE	Mme Martine BERNARD	Mme Viviane RICHARD Absente excusée
Mme BAUCHET Laure Absente excusée	Mr Jean-Marc AMSLER	Mr Thierry MORNEY
Mme Sylvie CREVEL	Mme Emmanuelle PELLIER Absente excusée	Mme Emilie DOS SANTOS Absente excusée
Mr Sylvain CHASLERIE	Mme Isabelle MOUFFLET	Mr SOLTYSIAK Laurent